

## Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

### AVIS DE VIGILANCE CONCERNANT LE *SENECAVIRUS A*

#### Centres de rassemblement contaminés en Ontario

L'EQSP a été avisée que le département de l'agriculture des États-Unis (USDA) a suspendu temporairement toute importation de porcs de certains centres de rassemblement situés en Ontario à la suite d'expéditions répétées vers des abattoirs américains de porcs présentant des lésions vésiculaires. Ces cas se sont avérés par la suite infectés par le Senecavirus A (SVA).

Le SVA n'est pas une maladie à déclaration obligatoire au Canada ni aux États-Unis, mais elle présente des symptômes similaires à ceux d'autres maladies vésiculeuses telles que la fièvre aphteuse, la stomatite vésiculeuse et la maladie vésiculeuse du porc. Ces trois maladies sont à déclaration obligatoire au Canada et aux États-Unis, ce qui signifie que chaque fois que des symptômes de maladies vésiculeuses sont rapportés, l'ACIA et le USDA doivent faire enquête sur les fermes d'origine afin de valider si une maladie vésiculeuse à déclaration obligatoire est en cause ou non. Ces investigations pourraient causer des fermetures temporaires d'abattoirs si la détection se fait en ces lieux, le temps que le diagnostic soit confirmé à la suite d'analyses en laboratoire.

#### Recommandations

Tel que rapporté antérieurement par l'EQSP, les centres de rassemblement de truies de réforme hors Québec sont considérés contaminés au SVA depuis 2015 d'où l'importance d'une biosécurité rigoureuse avec tout camion livrant des porcs en ces lieux. Avec la fermeture de deux centres de rassemblement importants pour les truies de réforme du Québec, la situation actuelle pourrait poser un défi ou nécessiter une logistique différente pour acheminer ces truies de réforme vers les abattoirs américains.

L'EQSP invite tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise en contact avec des porcs à être particulièrement vigilants face à cette maladie et à s'assurer d'une biosécurité rigoureuse en tout temps. Les éleveurs doivent s'assurer avec leur transporteur que toute remorque de transport en contact avec des centres de rassemblement de porcs soit lavée, désinfectée et séchée avant de récupérer des porcs à leur site de production.

Les éleveurs sont aussi appelés à être vigilants et de surveiller régulièrement leurs animaux afin de signaler rapidement toute suspicion. Si le SVA ou tout autre maladie vésiculeuse est suspectée, il est important de le signaler immédiatement à votre vétérinaire et à l'ACIA (bureau de votre région). **Il est aussi primordial de ne pas déplacer de porcs tant que la situation n'aura pas été clarifiée sachant que toute détection à un abattoir aura vraisemblablement des perturbations sur l'abattage et le commerce, le temps d'obtenir les résultats du diagnostic.**

Nous vous invitons à consulter la fiche d'information de l'EQSP sur cette maladie qui est en pièce jointe de ce message. La fiche peut aussi être consultée sur le site des Éleveurs de porcs du Québec en [cliquant ici](#).